

**Etaient présents** : M. le Doyen VALLAR, C. MAMONTOFF, X. LATOUR, O. VERNIER, M. TELLER, S. BLOT-MACCAGNAN, L. COCHIN, A. GAZANO, C. TERRAZZONI, P. LUPPI, A. DELORT, C. JOUATEL, D. SCHEIT, B. ASSO, A. POUJADE, B. DONTEVILLE, L. VOISIN, L. CARRAGE, P. ALEMANY

**Avait donné procuration** : Y. STRICKLER et I. PARACHKEVOVA à X. LATOUR, E. MOUIAL à M. TELLER, C. ROUX à O. VERNIER, C. COURTIN à L. COCHIN, A. GUESMI à S. BLOT-MACCAGNAN, B. CHARLES-NEVEU et M. ROUX à C. VALLAR, M. OUKNINE à A. POUJADE, J. SCHLEMBACH à L. VOISIN

**Etaient absents** : P. CRESTIA, M. DALLOZ (excusé), S. VANUXEM, P.-E. BRIZIO, M. GINOUX, J.-M. MATAS, E. BALDELLI, G. MONETTI, M. BOURU, A. GIUGLARIS

**Etaient présents à titre consultatif** : G.-C. GIORGINI, Vice-Doyen RI, B. HOLLENDER-DECOURT, S. LAPLANCHE-SERVIGNE, élue CR de l'université, J.-B. NICOLAS, directeur adjoint d'UNICEPRO, P. REIS, directeur du GREDEG, Ph. RITTER, directeur administratif, F. SIIRIAINEN, élu CFVU de l'université (à partir de 11h), S. TELLIER, responsable service financier.

*Le Doyen ouvre la séance à 9h et rappelle l'ordre du jour.*

Le Doyen présente au Conseil Madame Soline LAPLANCHE, maître de conférences en science politique, élue depuis le 28 mars dernier à la commission recherche de l'Université et lui adresse ses félicitations. Mme LAPLANCHE prend la suite de Madame Bénédicte DECOURT, qui en raison de l'obtention du diplôme d'habilitation à diriger les recherches (HDR), ne peut plus siéger dans le collège C (Doctorants). Le Doyen félicite Mme DECOURT au nom du Conseil.

Le Doyen rappelle que les élus de la faculté dans les différentes instances de l'université (commission recherche, commission de la formation et de la vie universitaire, conseil d'administration) sont invités permanents du conseil de gestion de la faculté et qu'il leur est demandé, dans le souci du partage d'un certain niveau d'information, de faire part au Conseil des décisions ou informations recueillies dans les instances où ils ont des fonctions électives. Le Doyen remercie les élus qui ont régulièrement fait ce travail de compte-rendu, et en particulier Mme DECOURT, jusqu'alors élue à la commission recherche, Mme P. TURK, élue commission recherche, Mme C. TERRAZZONI, ancienne élue CFVU, G.-C. GIORGINI, ancien élu à la commission recherche.

Le Doyen répond également à la demande formulée de fixer un calendrier des séances du conseil de gestion de la faculté. Il n'y est pas favorable car selon lui, cela ne permettra pas un meilleur taux de présence, et préfère privilégier la détermination de réunions lorsqu'il y a un ordre du jour précis.

### **1/ Présentation du calendrier universitaire 2017-2018** **(pour validation CFVU)**

Le Doyen fait état de la demande du Doyen de l'UFR Lettre Arts et Sciences Humaines (LASH) d'harmoniser les calendriers universitaires et présente le calendrier de la faculté.

X. LATOUR, assesseur à la pédagogie, explique que la nécessité d'harmonisation des

calendriers découle de la multiplication des enseignements communs à plusieurs composantes (UFR Droit et Science Politique, UFR LASH, ISEM), pour les formations telles que la Licence Histoire parcours Science politique et la Licence Philosophie-Droit.

X. LATOUR suggère de laisser un délai de deux semaines entre le début des cours et le début des TD.

Les élus étudiants se disent satisfaits de débiter les examens du semestre 1 avant les vacances de Noël. Ils informent le Conseil de la date fixée pour la Journée d'accueil étudiant (JAE), prévue le 5 octobre 2017, sous réserve du vote de la CFVU.

Le Doyen demande au Conseil de voter.

***Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité le calendrier universitaire 2017-2018 proposé, sous réserve de reculer d'une semaine le début des travaux dirigés aux semestres 1 et 2 afin de conserver un écart de deux semaines entre le début des cours et le début des travaux dirigés.***

*Cf. annexe : Calendrier universitaire 2017-2018*

## **2/ Demandes de modifications des modalités de contrôle des connaissances (MCC) pour 2017-2018 (pour information)**

Le Doyen donne la parole à A. DELORT, responsable scolarité, qui signale qu'un courrier a été envoyé aux responsables de formation, afin que les demandes de modifications des modalités de contrôle des connaissances lui parviennent avant le 7 avril. Les modifications demandées devront être mineures, au regard du changement de contrat l'année d'après. Elles seront ensuite soumises aux votes du prochain conseil de gestion et de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).

Le Doyen relaie la question de certains responsables de master 2 concernant l'obligation ou non de semestrialiser les examens en master 2. En pratique, ils ne le sont pas tous actuellement.

A. DELORT rappelle la réglementation qui impose la semestrialisation, induisant une délibération d'examen pour chaque semestre, la publication des résultats aux étudiants par semestre et le droit de consultation des copies pour les étudiants (cf. arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ; note relative à l'organisation du jury de l'Université Nice Sophia Antipolis).

X. LATOUR relaie la demande formulée par Mme REDFERN, coordonnatrice de la section d'anglais, au nom de ses collègues anglicistes. Les enseignants d'anglais sont confrontés à plusieurs difficultés : d'une part une incertitude sur le renouvellement d'un enseignant contractuel pour 2017-2018, et d'autre part une demande de temps partiel par l'un des enseignants. Face à ce problème de ressources, la section d'anglais suggère de remplacer les travaux dirigés d'anglais de Licence 2 par un cours magistral d'anglais.

La situation de l'équipe angliciste est très tendue. Cette année, l'arrêt forcé de l'un des enseignants d'anglais et son remplacement tardif par un vacataire recruté dans des conditions difficiles a pénalisé les étudiants de Licence 3.

Le Conseil prend acte de la situation et se réserve la possibilité de se prononcer lors d'une séance ultérieure. Si le problème de ressources n'est pas résolu, la demande de remplacer les TD d'anglais de L2 par un cours magistral sera examinée.

X. LATOUR fait part de la deuxième demande de l'équipe d'anglais.

La faculté a mis en place depuis deux ans un test d'anglais obligatoire en Licence 1 pour inciter les étudiants à continuer de travailler l'anglais, puisque les moyens financiers ne permettaient pas d'organiser des enseignements d'anglais sur ce niveau d'études. Ce test fonctionne très bien. L'équipe d'anglais propose de compléter ce test par le suivi obligatoire pour les étudiants d'un parcours d'apprentissage dématérialisé, sous la forme de modules d'anglais mis en ligne sur Jalon (sous réserve) et qui représenterait un programme de 10 heures par semestre. Le projet est en cours de finalisation. Cette formule permettrait aux étudiants de L1 de compenser l'absence d'anglais en présentiel, et pourrait s'étendre, selon Mme REDFERN, aux étudiants de L2, dans le cas où les anglicistes ne seraient plus en situation d'assurer les TD en L2 et si la formule du cours magistral n'était pas retenue.

L. VOISIN, élu étudiant, demande des précisions sur l'évaluation d'anglais au CRL, dans le cadre de l'examen d'anglais en Licence 3. A. DELORT précise que l'équipe d'anglais lui a confirmé que le mode d'évaluation de l'examen d'anglais se faisait sous forme de bonus.

Le Doyen demande au Conseil de voter sur le principe d'organiser des modules d'anglais dématérialisés en Licence 1.

***Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité le principe d'organiser des modules d'anglais dématérialisés en Licence 1 pour l'année 2017-2018.***

### **3/ Information sur les modifications de tarifs des diplômes d'université « Gestion du patrimoine des personnes protégées » (DUG3P) et « Droit et politiques de l'énergie » (DUDPE) pour 2017-2018 (pour validation CFVU)**

Le Doyen fait part au Conseil du succès de la Licence Philosophie-Droit, créée l'année dernière, puisque 400 candidatures ont été reçues, ce qui est très positif.

X. LATOUR ajoute que 35 % des candidats ne viennent pas de Nice ou de la région PACA, ce qui montre l'attractivité de cette formation, hors Nice. Il note également le niveau remarquable des candidats et souligne que l'Université Côte d'Azur soutient activement ce type de formation qui s'inscrit dans une approche d'excellence.

Le Doyen présente les modifications de tarifs des deux diplômes d'université, tarifs qui ont été entérinés en amont par les instances universitaires.

Le DU « Gestion du patrimoine des personnes protégées », dont le Doyen a repris la direction après le Professeur Gilles NOEL, accueille presque exclusivement des professionnels et fonctionne très bien. Le Doyen remercie Philippe RITTER et Aurélie DELORT pour l'aide apportée dans la gestion administrative. Le montant des droits spécifiques en tarif plein passe de 2900 € en 2015-2016 à 3500 € pour 2016-2017. Le tarif réduit reste à 300 €.

Le DU « Droit et politiques de l'énergie », dont la direction a été reprise par Philippe LUPPI, en collaboration avec Fabien GRECH. Les tarifs ont fait l'objet d'une discussion avec UnicePro. Les droits spécifiques sont fixés à 800 € pour le tarif plein et 300 € pour le tarif réduit.

Le Doyen demande au Conseil de voter sur ces deux modifications de tarifs.

***Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité les modifications de tarifs pour le DUG3P et le DUDPE telles que présentées dans le document en annexe.***

*Cf. annexe : - Tableau du tarif modifié du DUG3P - DU DPE budget prévisionnel*

#### **4/ Rappel sur la procédure dématérialisée de candidature en master 2 « e-candidat »** *(pour information)*

Le Doyen donne la parole à Ph. RITTER qui explique que des améliorations ont été apportées à l'application « e-candidat », pour faciliter la gestion des candidatures en master 2. Il s'agit pour la faculté de la deuxième année d'utilisation de l'application.

L'année dernière, des éditions papier ont été nécessaires, mais Ph. RITTER alerte sur le coût de l'édition papier qui représenterait 46 700 copies si l'on éditait tous les dossiers, c'est-à-dire un coût de 2000 € pour la faculté, auxquels s'ajoutent 3500 € d'heures de travail d'édition, soit un coût global de 5 500 €.

Cette année, les candidatures pour les diplômes d'université sont également dématérialisées.

Ph. Ritter fait un aparté sur la phase test de l'intranet de l'Université. La faculté a été choisie pour expérimenter ce nouvel intranet. Les observations sont à lui transmettre pour le 7 avril.

#### **5/ Conventions relations internationales : Accord d'échange avec l'Université de Haxhi Zeka (Kosovo)** *(pour validation des instances universitaires)*

Le Doyen donne la parole à G.-C. GIORINI, Vice-Doyen Relations internationales.

L'Université Haxhi Zeka est une université publique ayant son siège au Kosovo, dont les origines peuvent être identifiées dans la constitution d'une Faculté de Sciences économiques en 1960.

Aujourd'hui, il s'agit d'une université pluridisciplinaire comprenant les composantes suivantes : faculté d'économie, faculté de droit, faculté de gestion dans le domaine du tourisme, de la restauration et de l'environnement, faculté d'agronomie, faculté des arts.

Le premier contact avec cette université a été noué par le Doyen à l'occasion d'une mobilité internationale. Le contact se poursuit aujourd'hui grâce à une ancienne étudiante de l'UNS, en poste à Haxhi Zeka, Mme Sabiha Shala.

Le partenariat proposé explore les deux axes souhaités dans la politique générale de notre composante, c'est-à-dire à la fois l'enseignement et la recherche. De surcroît, Haxhi Zeka bénéficie d'un soutien important de l'Union Européenne et le partenariat s'inscrit donc aussi dans le cadre d'une action plus large, européenne, visant à accompagner le Kosovo dans la modernisation et le développement de ses structures d'enseignement supérieur.

A cet égard, il convient de noter que l'accord cadre avec cette université vient d'être régularisé par l'UNS le 23 mars 2017 de sorte que toutes les conditions sont réunies pour que l'accord spécifique puisse être conclu à bref délai.

En ce qui concerne le projet d'accord proposé, celui-ci organise une mobilité calquée sur le modèle Erasmus+ et ne présente donc pas d'élément particulier. Un seul point est susceptible d'évoluer : le terme de l'accord, qui pourrait être réduit à deux ans pour respecter les délais de la nouvelle procédure d'accréditation.

Ce dernier point ne constituant nullement un obstacle rédhibitoire, le Vice-Doyen RI propose aux membres du Conseil de voter en faveur de la conclusion de ce nouvel accord.

Le Doyen demande au Conseil de voter.

***Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité la conclusion de l'accord d'échange avec l'Université Haxhi Zeka (Kosovo)***

## **6/ Point sur l'offre de formation 2018**

*(pour information)*

Le Doyen rappelle le contexte. L'Université est dans la phase de préparation de l'accréditation pour le contrat quinquennal 2018. Les responsables de mention et de spécialités de master travaillent depuis plusieurs mois à l'élaboration de la nouvelle offre de formation.

A ce stade, la faculté doit faire remonter les fiches « proposition de mention de master », élaborées par les responsables de mention, à Ali DOUAI, responsable du champ « Droit et sciences politiques économiques et de gestion » (DSPEG).

Les mentions proposées sont : Droit public (responsable : Professeur P. TURK), Droit privé (responsable : Professeur Y. STRICKLER), Droit économique et des affaires (responsable : Professeur E. MOUIAL) et Science politique (responsables : Professeur C. ROUX et Professeur C. PINA). A ces mentions s'ajoute la mention Administration et liquidation des entreprises en difficulté, dirigée par le Professeur P.-M. LE CORRE qui ouvrira à la rentrée 2017 (diplôme créé par la loi Macron du 6 août 2015).

Ces propositions seront ensuite examinées par les conseils académiques de l'université (CAC UNS) et de la COMUE (CAc UCA).

Le Doyen rappelle que l'Université a demandé de réduire de 20 % le nombre d'heures de la nouvelle offre de formation par rapport à l'offre actuelle, pour qu'elle soit « soutenable ».

Il précise qu'il est demandé que les formations futures soient adossées aux axes de recherches des laboratoires. La Présidente a toutefois assuré que les formations professionnalisantes qui fonctionnent bien seraient maintenues, même si le rattachement à la recherche n'est pas patent. D'après la Présidente, la création d'une Ecole Universitaire de Recherche (EUR) permettrait un meilleur lien entre recherche et formation.

X. LATOUR suggère d'être vigilant et d'anticiper les critiques qui pourraient être formulées sur l'absence ou l'insuffisance de rattachement d'un master à un laboratoire.

Ch. PINA souligne que le discours entendu montre que les évaluateurs UCA sont très sensibles au rattachement des formations à la recherche.

X. LATOUR informe le Conseil qu'il a proposé aux directeurs de département de se réunir à la fin du mois d'avril. Le travail sur les mentions étant stabilisé, une réflexion transversale entre département peut être envisagée afin de déterminer les relations qui peuvent être nouées entre les mentions et entre les parcours.

Le Doyen propose au Conseil de procéder au vote sur les fiches « Proposition de mention de master » transmises à l'université.

***Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité les fiches « Proposition de mention de master » transmises à l'université.***

## **7/ Présentation du bilan 2016 et du budget 2017 de la faculté**

*(pour information)*

Le Doyen donne la parole à Ph. RITTER, directeur administratif, pour la présentation du bilan 2016 de la faculté.

### **Présentation de l'exécution du budget 2016**

Ph. RITTER commente le diaporama.

Il présente l'architecture budgétaire et sa répartition par nature de dépenses et par destinations. Le budget global intègre le budget de la faculté de droit et science politique, de

l'institut du droit de la paix et du développement et du campus Trotabas. Ph. RITTER précise qu'il arrive qu'en fin d'exercice, certaines dépenses du campus soient supportées par l'UFR Droit et science politique (UFR DSP).

La dotation de fonctionnement octroyée par l'université à la composante est de 142 500 €. Les crédits inscrits au budget initial sont répartis de la manière suivante : pilotage, réceptions, comités de sélection CNU (25 997 €), formations (3869 €), IEJ (1459 €), relations internationales (4289 €), thèses (3207 €), reprographie (70 973 €), diverses fournitures (16 610 €), contrats pros (26 658 €) et UnicePro (75 489 €). Le budget réalisé 2016 est de 228 556 €.

Ph. RITTER fait remarquer que l'IEJ dépense peu, ce qui permet un équilibrage du budget plus souple. Par ailleurs, la formation continue est devenue aujourd'hui l'un de nos principaux contributeurs : le budget a été abondé de 75 489 € pour la formation continue par UnicePro et 26 658 € pour les contrats de professionnalisation.

Le budget initial « composante campus » est de 40 666 € et permet la réalisation des petits travaux. Le budget réalisé 2016 est de 46 930 €.

Les crédits inscrits au centre de responsabilité budgétaire (CRB) « Patrimoine » sont utilisés pour les dépenses liées au campus (factures de chauffage, d'eau, contrats de maintenance). Le budget initial de 535 376 € n'a pas été suffisant, le budget réalisé est de 647 447 €. Ce poste de dépense important a été pris en charge en partie par les recettes liées aux locations de salles. Ph. RITTER rappelle que les locations rapportent de 40 000 € à 60 000 € par an (locations de salles et distributeurs de boisson).

Ph. RITTER présente le bilan des heures complémentaires (HC) consommées en 2016 pour l'offre de formation UFR DSP et IDPD. Le montant des crédits attribués par l'université pour les HC de 268 000 € n'a pas été suffisant. Il a manqué 255 000 € pour terminer l'année. L'Université a largement sous-évalué le déficit d'encadrement de la faculté. A cela s'ajoute le fait que les juristes dépensent environ 4000 heures à l'extérieur. Les échanges de service avec l'IDPD, possibles auparavant, ne le sont plus du fait que l'IDPD est intégré à la masse salariale de l'UFR DSP.

Ph. RITTER présente les travaux réalisés en 2016 sur le campus pour améliorer la qualité d'accueil des étudiants et le confort des enseignants. La commission de sécurité a donné un avis favorable d'exploitation en 2016. Le maintien ou la mise en conformité des bâtiments et leur niveau de sécurité en exploitation a un coût : 10 296 € pour les prescriptions électriques, 32 460 € pour les levées observations parking, 17 160 € pour les levées observations escaliers de secours, 5 680 € pour les levées observations gymnase.

A cela s'ajoutent des dépenses non prévues : 13 524 € pour le traitement des palmiers attaqués par les charançons (injonction de la Préfecture), 6 000 € pour la réparation de la barrière du parking des personnels. A ce sujet, le Doyen précise que l'UFR DSP n'était pas en mesure de prendre en charge cette dépense. Après le refus de la direction du patrimoine d'abord alertée, la Présidente a directement été contactée et a donné l'ordre de débloquer la somme nécessaire pour permettre la réparation. La réparation a été effectuée en janvier 2017 en raison de l'indisponibilité de l'entreprise pour venir effectuer les travaux dans un meilleur délai.

Par ailleurs, l'UFR DSP a obtenu des crédits de 25 000 € suite à l'appel à projet CFVU, pour l'équipement électrique avec wifi des amphithéâtres 1 et 2. Les travaux ont coûté 32 000 €, l'UFR DSP a pris en charge le complément.

Ph. RITTER explique que l'année budgétaire a été très compliquée et remercie Mme Sylvanna TELLIER, référent financier, pour le travail réalisé. Il a fallu faire face à la restructuration des services financiers dans le cadre du projet Comète Finance de l'université, avec des

dysfonctionnements et une mise en place qu'il a fallu gérer. De plus, le budget rectificatif est arrivé très tardivement, ne permettant pas d'avoir une visibilité sur le budget. Il a fallu attendre fin février 2017 pour pouvoir faire les extractions et avoir le résultat de l'exercice 2016.

### **Présentation du budget 2017**

La dotation de fonctionnement allouée par l'université -dont le montant est négocié lors du dialogue de gestion- est de 129 710 € pour l'UFR DSP (diminution de 12 790 € par rapport à 2016) et de 36 474 € pour l'IDPD (augmentation de 2 400 € par rapport à 2016).

Dans la construction du budget 2017, il est prévu 16 779 € correspondant au prélèvement sur les formations continues, qui viendra abonder le budget de l'UFR (prélèvement de 15 % acté par le conseil d'administration de l'université). Une enveloppe de 319 676 € a été prévue pour les heures complémentaires (augmentation de 51 314 € par rapport à 2016).

Ph. RITTER présente le prévisionnel des crédits formation continue par UnicePro, estimé à 111 865 €. Les affectations prévues sont les suivantes : paiement des heures des diplômés d'université (qui doivent être auto-financés), rémunération du secrétariat du M2 Santé des populations et M2 Sécurité intérieure. Le Doyen précise qu'en effet, les crédits de formation continue de ces deux masters -dont il assure la direction- permettent jusqu'à présent de rémunérer le secrétariat du C.E.R.D.A.C.F.F. (environ 20 000 € par an). Cette anomalie va être réparée puisque le poste est mis au concours interne ITRF catégorie C pour une affectation à la rentrée 2017 au secrétariat du C.E.R.D.A.C.F.F.

Un investissement à hauteur de 13 779 €, prélevé sur les 15 % de contribution formation continue, va permettre l'équipement de la salle 404 en visio-conférence (la faculté disposera de deux salles opérationnelles pour la visio-conférence : la Salle du Conseil et la salle 404) et la remise en état du TBI dans les salles 205 et 401.

Ph. RITTER remercie le service technique et le service intérieur pour son travail.

Ph. RITTER présente le budget des unités de recherche : CERDP (24 200 €), ERMES (20 678 €), CERDACCFF (8 500 €), LADIE (24 830 €).

L'enveloppe pour le fonctionnement général du campus a légèrement été augmentée (541 000 €, augmentation de 5624 €), pas de variation pour l'investissement (6 666 €) et une baisse pour l'enveloppe fonctionnement pour les petits travaux (28 938 €, baisse de 11 728 €).

Ph. RITTER précise que ce sont les locations qui permettent de compenser le déficit des moyens alloués et fait remarquer que les bâtiments -qui datent de 1968- sont bien entretenus, avec les moyens dont on dispose.

Ph. RITTER demande aux membres du Conseil s'ils ont des questions. Le Conseil ne formule pas de question. Le Doyen remercie Ph. RITTER pour sa présentation.

## **8/ Questions diverses**

### **8.1. Information sur les sanctions disciplinaires 2016**

#### ***(pour information)***

Le Doyen informe le Conseil des décisions de la section disciplinaire de l'université concernant les dossiers présentés pour la faculté de droit et science politique : quatre sanctions disciplinaires en 2016, dont trois avec une exclusion de deux ans dont six mois ferme assortie de l'annulation de la session d'examens intégrant l'épreuve pour laquelle la fraude est avérée.

Dans un autre registre, le Doyen fait part du cas de l'une de nos enseignantes, chargée de TD

harcelée par un de ses étudiants. Un avertissement a été envoyé à l'étudiant par la direction de la faculté et une plainte a été déposée par l'enseignante. Le Doyen rappelle que les cas de ce type peuvent lui être signalés et qu'ils seront suivis attentivement.

## **8.2. Tarifs reprise d'études pour la Capacité en droit première et deuxième année (formation continue) pour 2017-2018** *(pour validation CFVU)*

Depuis la rentrée 2016, la capacité en droit est gérée par UnicePro car considérée comme de la formation continue.

Le tarif d'inscription actuel pour la Capacité en droit première et deuxième année est de 2000 € en reprise d'études pour chaque année.

Pour permettre aux personnes sans financement de pouvoir s'inscrire en capacité en droit, il peut être envisagé de proposer un tarif social d'inscription, ce qui a été étudié avec les services d'UnicePro.

Le Doyen propose au Conseil de voter le tarif social d'inscription de 300 € par année pour le public en reprise d'études sans financement, pour application en 2017-2018.

***Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité le tarif social d'inscription de 300 € par an pour la Capacité en droit première et deuxième année, pour le public en reprise d'études sans financement. Le tarif plein de 2000 € reste en vigueur pour le public en reprise d'études avec financement.***

## **8.3. Maquette de Licence** *(pour information)*

X. LATOUR signale que la faculté a été saisie par l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) qui demande à la faculté d'intégrer dans la maquette de Licence 2018 des matières permettant de faire la passerelle entre la Licence de droit et le Master MEEF mention Encadrement éducatif (débouchant sur les emplois de CPE). Il s'agirait d'intégrer une option issue des formations ESPE (telle que « Formation à la didactique » ou « Pédagogie »), option qui pourrait être choisie par les étudiants en droit plutôt qu'une matière juridique.

De la même manière, l'ESPE insiste pour la création d'un parcours « Droit-ESPE », alors que cela représenterait moins de 10 % des heures d'enseignements de la licence.

## **8.4. Concours interne de la faculté de droit et science politique** *(pour information)*

X. LATOUR fait part au Conseil du résultat des inscriptions des étudiants au Concours interne de la faculté. Ce concours, que la faculté avait souhaité rétablir, a une première fois été programmé en septembre 2017 et annulé faute d'étudiant inscrit. L'essai a été réitéré, avec des épreuves fixées au 1<sup>er</sup> juin 2017 pour ainsi attirer plus de candidats. Les examens de session 1 sont terminés à cette date et les étudiants encore dans le processus de mobilisation de leurs connaissances.

Les inscriptions au concours, terminées au 31 mars 2017, font apparaître un total de moins de 20 étudiants inscrits, de la licence au master. X. LATOUR regrette que la dynamique autour de cet événement n'ait pas prise et propose donc d'annuler ce concours tel qu'il a été conçu. X. LATOUR demande au Conseil s'il a des propositions pour permettre à ce concours de s'imposer.

Le Conseil prend note de la suggestion d'A. GAZANO de favoriser la meilleure copie lors des examens. L'idée est à retenir et les modalités précises à définir.



## **8.5. Echanges scientifiques dans le cadre international** *(pour information)*

Le Doyen fait état de la coopération nouée avec l'Université Islamique du Liban. (UIL).

Un accord-cadre a été signé en janvier 2017 avec l'UNS.

Le Professeur Philippe WECKEL, membre du C.E.R.D.A.C.F.F., a participé au colloque « L'application des nouvelles technologies dans les pays arabes : défis et tendances » qui s'est tenu les 2 et 3 mars dernier à Beyrouth.

L'Université Islamique du Liban a été représentée lors du colloque "Médias et radicalisations : approche trans-méditerranéenne", co-organisée par le C.E.R.D.A.C.F.F., les 24 et 25 mars à la faculté de droit et science politique, avec la participation de deux enseignants-chercheurs.

M. le Doyen et Mme la Présidente Frédérique Vidal sont invités début mai 2017 à la conférence du consortium des universités travaillant avec l'UIL à Beyrouth.

Le partenariat académique entre les deux établissements est tout à fait effectif.

Le Doyen fait part d'un autre partenariat privilégié qui continue de se développer depuis cinq ans, celui avec l'Académie des Sciences de l'Azerbaïdjan. Une délégation universitaire, conduite par le Doyen, s'est rendue à Bakou fin mars-début avril et a participé au développement des échanges scientifiques. Lors de ce séjour, le Professeur Xavier LATOUR a été nommé « Professeur honoraire de l'Académie des Sciences de l'Azerbaïdjan ». Le Doyen le félicite pour cette nomination.

## **8.6. Prochains événements de la faculté** *(pour information)*

Le Doyen rappelle la Cérémonie solennelle de remise des diplômes de master, organisée avec l'association des anciens diplômés de l'université ALUMNICE, qui se tiendra le vendredi 7 avril à 18h en amphithéâtre 200. Pour sa cinquième édition, il est attendu plus de 200 étudiants diplômés (sur 369 au total) pour 19 spécialités de master, leurs familles, les responsables de master ou leurs représentants ainsi que la communauté universitaire, au total 700 invités sont attendus.

Le 4<sup>ème</sup> Tremplin Carrière, dédié à l'évolution professionnelle, aura lieu jeudi 20 avril de 17h à 20h, campus St Jean d'Angely. Les métiers du droit seront représentés. Une équipe de personnels « Scolarité » et « UnicePro » seront présents pour répondre aux questions administratives. Un appel aux enseignants volontaires est lancé pour la représentation « pédagogie ».

L. COCHIN regrette le manque de mobilisation des enseignants sur certains événements. Les Journées d'immersion des lycéens (15 et 29 mars), événements organisés dans le cadre de notre participation au programme CAP'SUP du Rectorat, ont bénéficié de la participation de seulement deux enseignants, alors que les lycéens sont venus nombreux.

Le Doyen remercie le Conseil.

*La séance est levée à 11h10.*



Le Doyen  
Christian VALLAR